

# Processus d'acquisition des données physico-chimiques et microbiologiques

Thème :

**EAUX SUPERFICIELLES**

Version :

2002 – 1



<b>Modification Document Version 1997 – 1 → Version 2002 – 1</b>	
	Cf. Document d'évolution : sandre_eauxsup_dt_modification1997-v2002-1.doc

<b>Référence :</b>	SANDRE_Eauxsup_DICO_ALQ
<b>Version :</b>	2002-1
<b>Date de création :</b>	12/12/2002
<b>Date de modification :</b>	
<b>Etat :</b>	Validé

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>
Cellule d'animation SANDRE	Administrateurs de données SANDRE



## AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

### **A. Le Réseau National des Données sur l'Eau et Système d'Information sur l'Eau**

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France et le BRGM. Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

Plus récemment, et notamment sous l'impulsion donnée par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, un nouveau dispositif a été mis en œuvre : le Système d'Information sur l'Eau – SIE. S'appuyant sur un nouveau protocole, il regroupe les mêmes intervenants que précédemment.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du RNDE / SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

### **B. Le SANDRE**

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

#### **1. Les dictionnaires de données**

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...



A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

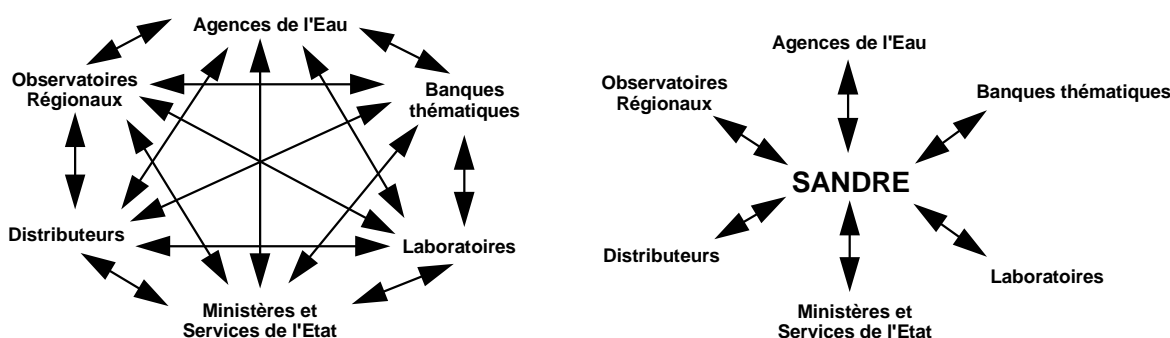
## 2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

## 3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

## 4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE / SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous consulter le site Internet du SANDRE : [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



# INTRODUCTION

L'ensemble des dictionnaires traitant des références utilisées dans les différentes thématiques de l'eau est regroupé dans le thème « Eaux superficielles ». Le présent document décrit les aspects relatifs au processus d'acquisition des données physico-chimiques et microbiologiques.

général

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation du processus d'acquisition des données physico-chimiques et microbiologiques
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)	* Dictionnaire de données du processus d'acquisition des données physico-chimiques et microbiologiques
Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échanges « processus d'acquisition des données physico-chimiques et microbiologiques »

détail

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

## Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001 et 2002.

**Le document actuel est la version 2002 – 1 et constitue un document approuvé**



# CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

## A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

## A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

### 1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :



" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

## 2. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

## 3. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

## 4. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

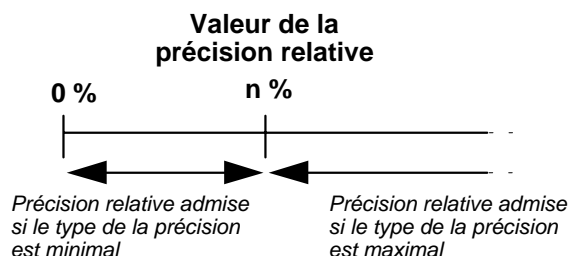






### a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



### b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## 6. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

**Par défaut, les longueurs sont maximales.**

## 7. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

**Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.**

## 8. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

**Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.**

## 9. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

**Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.**



## 10. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

**Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.**

## 11. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

**Par défaut, elles sont à non.**

## 12. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.**

## 13. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.**

## 14. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

**Aucun pas de progression n'est défini par défaut.**

## 15. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

## 16. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

Aucune structure n'est définie par défaut.

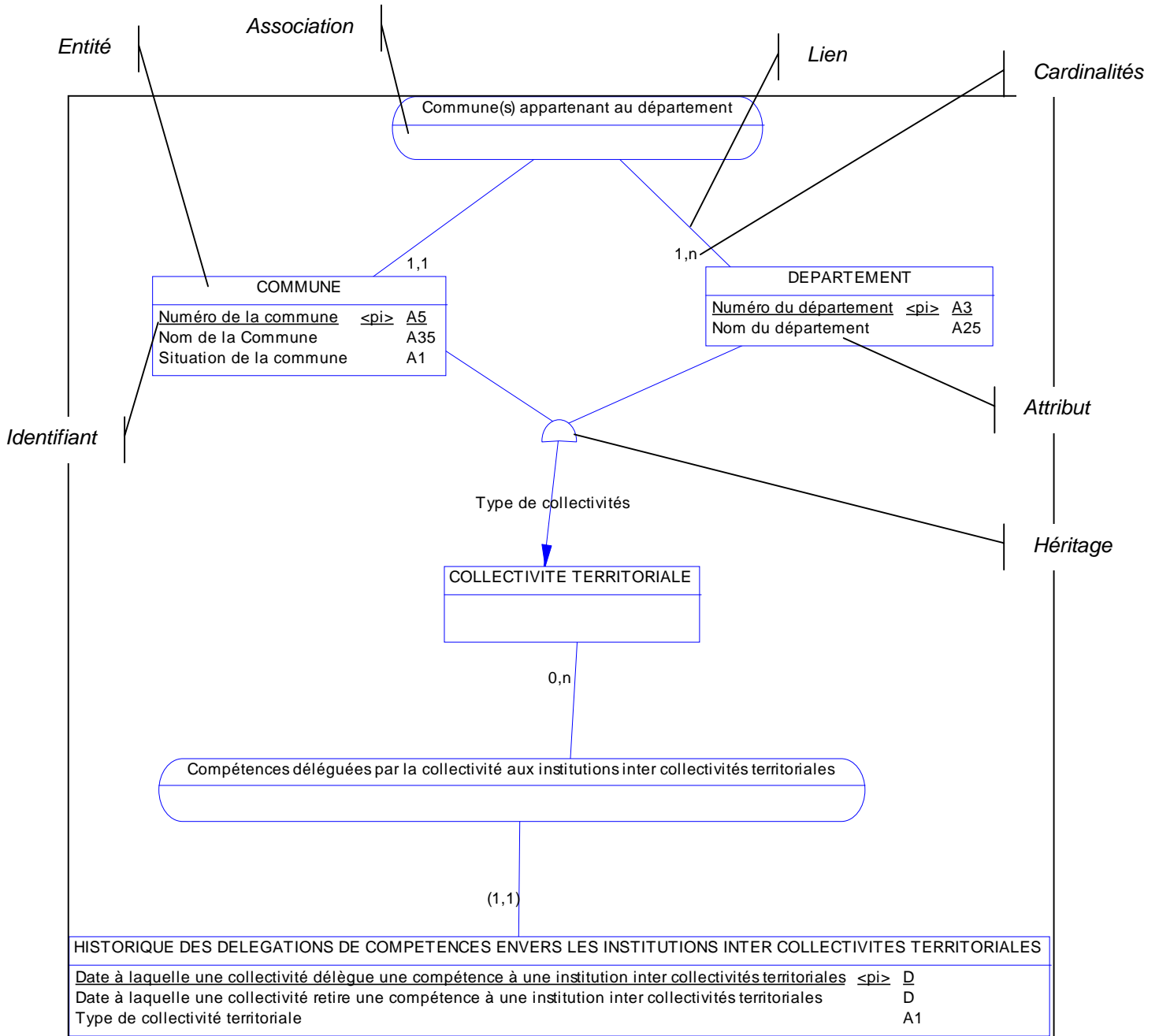


## 17. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

### B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

### Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

### Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

*Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.*

### Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

*Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :*

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<i>&lt;pi&gt; pour primary Identifier</i>
Attribut identifiant alternatif	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<i>&lt;ai&gt; pour Alternative Identifier</i>

*La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :*

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

### Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

*Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.*



### Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

*Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).*

**Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.** Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

### Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

### Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

### Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

*Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.*

## C. Représentation cartographique d'une entité

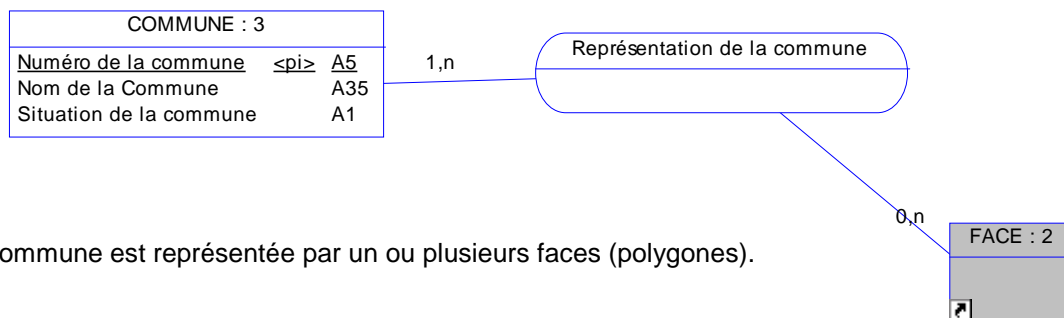
Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.



Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

## GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixés lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètre sont ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.



## DICTIONNAIRE DES ENTITES

### **ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE**

Les analyses physico-chimiques font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'il s'agisse d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le site de la station de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre et une fraction analysée donnée.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge la station qui effectue l'analyse à partir de prélèvement automatique dans le milieu,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Numéro d'ordre de l'analyse physico-chimique et microbiologique (Clé primaire)
- Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur
- Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire
- Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique
- Conformité de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Vraisemblance du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique

### **CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES**

Pour chaque prélèvement d'échantillons, des mesures in situ sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement des prélèvements comme la température de l'air et le débit du cours d'eau... Ceci permet de connaître les conditions environnementales dans le but de mieux interpréter les résultats. En effet, elles peuvent influencer, voire biaiser les résultats obtenus.

Les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons sont fournies par l'organisme chargé des prélèvements, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques (Clé primaire)





Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques (Clé primaire)

Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Conformité de l'acquisition de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Vraisemblance de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

---

## **ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE**

L'échantillon physico-chimique et microbiologique correspond à une partie prélevée dans le milieu qui est analysée par un organisme (laboratoire ou préleveur dans le cas de mesure in situ) afin d'en examiner diverses caractéristiques définies.

L'identification facultative d'un ou plusieurs échantillons au sein d'un prélèvement d'échantillons permet d'indiquer les méthodes de prélèvement, de transport et de fractionnement in situ qui ont été utilisés pour sa constitution. Si, en théorie, l'ensemble des échantillons physico-chimiques d'un prélèvement d'échantillons devrait résulter d'un même prélèvement physique, en pratique, plusieurs prélèvements physiques peuvent être couplés (y compris mesures in-situ) si l'organisme responsable de la donnée estime que toutes les données demeurent cohérentes et représentatives de la même eau au même instant.

L'échantillon physico-chimique et microbiologique est identifié par le code attribué par le laboratoire et le code SIRET du laboratoire.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Référence de l'échantillon chez le producteur (Clé primaire)

Date de la constitution de l'échantillon

Heure de la constitution de l'échantillon

Commentaires sur l'échantillon physico-chimique et microbiologique

---

## **FRACTION ANALYSEE**

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée " eau brute " provenant du support " Eau ",

- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,  
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...  
ou eau filtrée du support " eau ".

- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,  
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...  
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la fraction analysée (Clé primaire)

Nom de la fraction analysée

Statut de la fraction analysée

Date de création de la fraction analysée

Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée



Auteur de la fraction analysée  
Commentaires sur la fraction analysée  
Nom international de la fraction analysée (Anglais)

---

## **INTERVENANT**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,  
Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,  
Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de l'intervenant (Clé primaire)
- Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
- Nom de l'intervenant
- Statut de l'intervenant
- Date de création de l'intervenant
- Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
- Auteur de l'intervenant
- Mnémonique de l'intervenant
- Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
- Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
- Rue de l'intervenant
- Lieu-dit où réside l'intervenant
- Ville de l'intervenant
- Département / pays de l'intervenant
- Commentaires sur l'intervenant
- Domaine(s) d'activité de l'intervenant
- Code postal de l'intervenant
- Nom international de l'intervenant
- Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

---



## MESURES PONCTUELLES

Les mesures ponctuelles regroupent l'ensemble des résultats d'acquisition de données sur l'Eau qui ne répondent pas aux critères de définition du réseau de mesure.

Les mesures seront considérées comme ponctuelles si elles répondent à au moins un des critères suivants :

- une absence de mesures à périodicité établie,
- la durée est trop courte par rapport au cycle du phénomène observé.

Les mesures ponctuelles sont décrites de manière simplifiée au regard des réseaux de mesures. De plus, elles sont identifiées par le maître d'ouvrage qui assurent la gestion de ces données.

Les informations relatives aux mesures ponctuelles relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage de ces mesures.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code des mesures ponctuelles (Clé primaire)
  - Nom des mesures ponctuelles
  - Protocole utilisé
  - Description des mesures ponctuelles
- 

## METHODE

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
  - le prélèvement et l'échantillonnage ;
  - la conservation et le transport ;
  - le fractionnement ;
  - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
  - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
  - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
  - le prélèvement, la conservation et le transport ;
  - la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la méthode (Clé primaire)



Nom de la méthode  
Statut de la méthode  
Date de création de la méthode  
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode  
Auteur de la méthode  
Références de la méthode  
Commentaires sur la méthode  
Libellé long de la méthode  
Nom international de la méthode

---

## **OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE**

L'opération de prélèvement permet un regroupement cohérent de prélèvements d'échantillons (exemple : prélèvement de MES par centrifugation et mesures de turbidité effectué en début et fin de centrifugation, ou bien encore ensemble des prélèvements d'un échantillonneur en continu).

L'opération de prélèvement se définit par rapport au triplet "code de la station de mesure, date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique".

Il ne peut pas y avoir plusieurs opérations de prélèvements physico-chimiques sur une station à un même instant mais une opération de prélèvements physico-chimiques peut porter sur plusieurs sites de mesure.

L'opération de prélèvement est l'ensemble des actions effectuées par un ou plusieurs organismes désignés comme préleveurs, sur les lieux d'une et une seule station au cours d'une période de temps continue.

Les informations sur l'opération de prélèvements physico-chimiques sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique (Clé primaire)  
Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique (Clé primaire)  
Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique  
Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique  
Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

---

## **PARAMETRE**

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :



- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du paramètre (Clé primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre
- Nom international du paramètre
- Paramètre calculé

---

## **PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL**

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (importance de l'ombrage sur les berges, largeur du cours d'eau...).

L'objet PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL a un lien fort avec l'objet PARAMETRE dont il hérite des attributs (dont l'identifiant), et des liens avec d'autres objets.



Un paramètre environnemental se décline encore en sous-types quantitatifs et qualitatifs pour chacun desquels sont précisés respectivement l'unité de mesure ou les valeurs possibles du paramètre.

Les sous-types environnementaux, physiques, chimiques, microbiologiques et hydrobiologiques sont mutuellement exclusifs.

La description du paramètre environnemental fait référence à une ou plusieurs méthodes d'observation.

La liste des paramètres environnementaux est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## **PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS**

Le prélèvement d'échantillons correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quel que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.

Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date du début du prélèvement d'échantillons (Clé primaire)
- Heure du début du prélèvement d'échantillons (Clé primaire)
- Référence du prélèvement d'échantillons (Clé alternative-1)
- Date de la fin du prélèvement d'échantillons
- Heure de la fin du prélèvement d'échantillons
- Difficulté de prélèvement d'échantillons
- Commentaires sur le prélèvement d'échantillons

---

## **RESEAU DE MESURE**

Un réseau de mesure est un regroupement de station(s) de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole.

Il existe deux types de réseaux : les réseaux pérennes, dont la durée n'est pas déterminée, et les réseaux temporaires, créés dans le cadre d'études et dont la durée est déterminée.

Les autres cas ne répondant pas aux critères de périodicité et de durée minimale, correspondent à des mesures ponctuelles.

Un réseau de mesure regroupe un ensemble de stations et réciproquement une station de mesure peut être concernée par plusieurs réseaux de mesure. Chaque réseau de mesure possède une à plusieurs finalités tels que décrites par le SANDRE. Il a généralement pour objet le suivi d'un ou plusieurs milieux physiques dans lequel sont placés des stations de mesure (ou points d'eau). Lorsque la finalité du réseau est de type "Usage", il est précisé la ou les usages concernés.

Les intervenants sur le réseau de mesure sont les suivants :

- le maître d'ouvrage défini dans l'historique des maîtres d'ouvrages,
- le maître d'oeuvre défini dans l'historique des maîtres d'oeuvre,
- le financeur défini dans l'historique des financeurs,
- le responsable de la validation en tant qu'organisme chargé, par le maître d'ouvrage des données, de la validation technique de ces dernières. Selon le cas de figure, il s'agira d'un contrôle de cohérence, d'un contrôle du processus de production de la donnée, ou d'une contrôle réel à posteriori de la donnée,
- Le responsable de la collecte en tant qu'entité qui crée la donnée (service réalisant la mesure, laboratoire, service d'hydrométrie). Il a en charge de réaliser les mesures, de collecter les données, de digitaliser des périmètres ou d'assurer la réalisation des enquêtes. Le producteur de données peut faire appel à des tiers pour la production de données mais ceci doit rester transparent sous sa responsabilité,
- le partenaire scientifique en tant qu'organisme qui participe à la gestion scientifique du réseau ou émet des avis techniques sur ce sujet. Il intervient généralement dans les comités techniques ou scientifiques.

De plus, il est ajouté la notion de contact du réseau de mesure.



Chaque réseau de mesure est identifié au niveau national par le SANDRE qui a la charge d'administrer et de diffuser la codification des réseaux de mesure.

Les informations relatives au réseau de mesure relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage du réseau.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du réseau de mesure (Clé primaire)
  - Nom du réseau de mesure
  - Mnémonique du réseau de mesure
  - Définition du réseau de mesure
  - Durée du réseau de mesure
  - Année de mise en place du réseau de mesure
  - Contact du réseau de mesure
  - Date de mise à jour du réseau de mesure
- 

## **SITE DE MESURE**

Le site de mesure est un sous-espace caractéristique et représentatif pour l'objet qui lui a été défini de la station, qui est clairement identifié et localisé afin d'y effectuer de façon répétitive des mesures pour une connaissance approfondie du milieu à l'endroit de la station.

Les sites de mesure sont aussi les lieux sur la station où le préleveur devra effectuer, dans la mesure du possible, ses prélèvements ou ses mesures in situ. En règle générale, un site est consacré à un support : eau, sédiments, bryophytes, ... Un support peut être prélevé en plusieurs sites.

Chaque site de mesure peut appartenir à un ou plusieurs réseaux de mesure et faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations pour chacun desquels la ou les périodes d'appartenance seront précisées.

Chaque site de mesure est identifié et localisé par le ou les organismes en charge de la gestion de la station de mesure.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du site de mesure (Clé primaire)
  - Objet principal du site de mesure
  - Recommandations sur le lieu de prélèvement
  - Date de mise en service du site de mesure
  - Date de mise hors service du site de mesure
  - Coordonnée X du site de mesure
  - Coordonnée Y du site de mesure
  - Profondeur recommandée pour les prélèvements faits sur le site
  - Commentaires sur le site de mesure
  - Mode d'obtention des coordonnées du site de mesure
- 

## **STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE**

La station de mesure est le lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, lacs, canaux...), sur lequel sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques..., afin de déterminer la qualité des milieux aquatiques à cet endroit. Il s'agit d'un volume dans lequel il est possible de faire des mesures en différents sites réputés cohérents et représentatifs de la station.

Pour une exploitation cartographique, statistique ou autre, des mesures effectuées, les données obtenues sur la station sont ramenées à un point : le point caractéristique de la station.

La description de la station de mesure comprend également les informations suivantes, fournies par le ou les organismes en charge de la gestion de la station :



- le ou les organismes qui peuvent donner des informations sur la station de mesure,
- la ou les stations hydrométriques de rattachement,
- la ou les natures géologiques du bassin versant topographique et du lit du cours d'eau au droit de la station,
- la commune où est implantée la station ainsi que la ou les communes limitrophes,
- les codes hydrographiques et les pk du point caractéristique de la station sur les entités hydrographiques secondaires ou l'entité hydrographique,
- le ou les réseaux de mesures auxquels la station de mesure est rattaché,
- le ou les autres utilisations possibles (études,...) auxquels la station de mesure est rattaché,
- le ou les exceptions typologiques qui caractérisent la zone géographique où la station de mesure est située,
- et le ou les sites de mesure définis sur la station.

Une station de mesure de la qualité des eaux superficielles peut être déplacée pour des raisons diverses : construction d'un pont, mise en place d'un rejet... Si la finalité de la station est conservée et que les résultats obtenus sur la nouvelle station sont cohérents avec l'ancienne, il est possible d'établir un lien entre ces deux stations qui indique le déplacement ainsi que les raisons de ce déplacement.

La mesure des paramètres sur une station peut être manuelle, c'est à dire avec l'intervention d'un préleveur, ou automatique grâce à l'existence sur les lieux de la station d'un appareillage qui effectue et mémorise automatiquement les mesures.

Une station de mesure sera manuelle quand la mesure de tous les paramètres nécessite une intervention humaine.

Elle sera dite 'automatique' quand il existe un appareillage automatique (capteur(s), centrale d'acquisition, ...) qui mesure au moins un des paramètres habituellement mesurés sur la station. Ainsi, une station peut être automatique et avoir des mesures pour certains paramètres effectuées manuellement.

La fréquence de mesures effectuées manuellement seront précisées dans l'attribut 'Fréquence des analyses' de l'objet 'Périodicité des analyses effectuées sur la station'.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la station de mesure (Clé primaire)
- Libellé national de la station de mesure
- Nom de la station de mesure
- Finalité de la station
- Localisation précise de la station de mesure
- Carte de localisation de la station de mesure
- Schéma de localisation de la station de mesure
- Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure
- Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure
- Type de projection
- Altitude du point caractéristique
- Superficie du bassin versant topographique
- Superficie du bassin versant réel
- Premier mois de l'année d'étiage de la station
- Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale
- Date de création de la station de mesure
- Date d'arrêt d'activité de la station de mesure
- Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure
- Commentaires sur la station de mesure
- Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure
- Nature de la station de mesure
- Classe de dureté





## **SUPPORT**

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du support (Clé primaire)
- Nom du support
- Statut du support
- Date de création du support
- Date de la dernière mise-à-jour du support
- Auteur du support
- Commentaires sur le support
- Nom international du support



## DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

### **Altitude du point caractéristique**

<u>Code</u> :	<i>STQ.14.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Précision absolue :	<i>le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>

#### Définition :

Sauf nivellement, l'altitude de la station est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 25000e.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1000 mètres pour des stations en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

### **Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire**

<u>Code</u> :	<i>ALQ.14.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>1</i>
Responsable :	<i>Producteurs de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

#### Définition :

L'attribut "Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire" précise si l'analyse a eu lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

#### In situ :

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

#### Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

#### Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).



Laboratoire :

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Année de mise en place du réseau de mesure**

Code : *RSX.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*

Définition :

L'année de mise en place est la date, à l'année près, à laquelle la première mesure a été réalisée dans le cadre du réseau de mesure, postérieurement à sa création.

---

### **Auteur de l'intervenant**

Code : *INT.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de la fraction analysée**

Code : *FAN.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.



### **Auteur de la méthode**

Code : MET.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 50

Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du paramètre**

Code : PAR.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 50

Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du support**

Code : SUP.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 50

Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant**

Code : INT.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 35

Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Carte de localisation de la station de mesure**

Code : STQ.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque station de mesure est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée station par station.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Classe de dureté**

Code : STQ.30.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La classe de dureté définit le niveau moyen de la dureté de l'eau au droit de la station de mesure, estimé à dire d'expert à partir de l'ensemble des analyses d'eau connues sur la ou les stations de mesure située(s) sur le tronçon hydrographique .

Pour estimer la classe de dureté, deux méthodes peuvent être employées:

- soit de la mesure directe titrimétrique (AFNOR90 003 - code SANDRE 8 ),

- soit la méthode par calcul (somme pondérée des concentrations en mg/l de Ca et Mg par respectivement 0.2497 et 0.4116 : cf RODIER 7° édition p 245 - code SANDRE 358 ).

Trois classes de dureté ont été définies, leurs limites étant exprimées en degré français de dureté (°F) ou en mg/l de carbonate de calcium (mg/l CaCO<sub>3</sub> équivalent) :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Classe de dureté inconnue
1	Dureté faible	Dureté faible
2	Dureté moyenne	Dureté moyenne
3	Dureté forte	Dureté forte

Dureté faible :

TH <= 5 °F ou CaCO<sub>3</sub> <= 50 mg/l

Dureté forte :

TH > 20 °F ou CaCO<sub>3</sub> > 200 mg/l



Dureté moyenne :

5 < TH <= 20 °F ou 50 < CaCO3 <= 200 mg/l

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

## **Code de l'intervenant**

Code : *INT.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *17*  
Responsable : *Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'*  
Longueur impérative : *Oui (14) pour SIRET*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifié dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.



### **Code de la fraction analysée**

<u>Code</u> :	<i>FAN.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>FRACTION ANALYSEE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non significatif sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la méthode**

<u>Code</u> :	<i>MET.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>METHODE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>5</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de la méthode est un identifiant numérique non significatif sur 5 positions.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la station de mesure**

<u>Code</u> :	<i>STQ.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>8</i>
Responsable :	<i>Agences de l'Eau</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de la station de mesure est un numéro systématiquement sur 8 chiffres, attribué par les Agences de l'Eau pour toutes les stations de mesure de la qualité des eaux situées sur leur bassin.

Le numéro d'ordre est composé du code du bassin sur les deux premières positions et du code attribué par les Agences de l'Eau sur les six dernières positions.

---



### Code des mesures ponctuelles

<u>Code</u> :	UTI.2.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	MESURES PONCTUELLES
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	10
Autre caractéristique :	Clé primaire

---

### Code du paramètre

<u>Code</u> :	PAR.2.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	PARAMETRE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	5
Responsable :	SANDRE
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Autre caractéristique :	Clé primaire

#### Définition :

Le code du paramètre est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions maximum, associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### Code du réseau de mesure

<u>Code</u> :	RSX.2.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	RESEAU DE MESURE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	10
Responsable :	SANDRE
Longueur impérative :	Oui
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Format :	Code bassin + Code sur 8 caractères
Autre caractéristique :	Clé primaire

#### Définition :

Le code du réseau de mesure est un code artificiel non signifiant sur 10 positions qui identifie sur le plan national tout réseau de mesure relatif à l'eau.

Il est constitué : [code bassin étendu sur 2 caractères] + [code sans signification].

Le code bassin est celui attribué par l'INSEE pour les 6 bassins auquel il est ajouté les cas suivants :

- Un réseau de niveau national, (c'est-à-dire l'ensemble des 6 bassins) est codé par " 00 ".
- Lorsque le réseau concerne plus de 2 bassins et moins de 5, ou s'il est transfrontalier alors les deux premiers chiffres du code seront " 99 ".
- pour les réseaux situés dans les Départements d'Outre Mer (DOM), les codes suivants sont utilisés : " 07 " : Guyane, " 08 " : Martinique, " 09 " : Guadeloupe, " 10 " : Réunion.

Ce code est attribué par la SANDRE.

---





### **Code du site de mesure**

<u>Code</u> :	<i>STM.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SITE DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>Agences de l'Eau</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code du site de mesure est un identifiant artificiel sur trois chiffres, non signifiant et partiel, associé à chaque site de mesure au sein d'une même station. L'identifiant complet d'un site de mesure est la concaténation de ce code avec celui de la station.

L'attribution de ce code relève des Agences de l'Eau.

---

### **Code du support**

<u>Code</u> :	<i>SUP.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SUPPORT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Code postal de l'intervenant**

<u>Code</u> :	<i>INT.18.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>9</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

#### Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

---



## Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique

**Code :** ALQ.13.2002-1  
**Nom de l'Objet/Lien :** ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE  
**Caractéristiques :**  
Format : Caractère  
Longueur : 2  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

### Définition :

Le code remarque de l'analyse physico-chimique permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles définies ci-dessous.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualis.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement Valeur >	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement Valeur <	Dénombrement < Valeur

#### Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais la code remarque indiquer "0"

#### Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

#### Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

#### Incomptable :

De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

#### Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

#### Résultat < seuil de détection :



Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1".

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant**

Code : *INT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *14*  
Responsable : *SANDRE*  
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

---

## **Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : *ALQ.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'analyse physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur l'échantillon physico-chimique et microbiologique**

Code : *EPM.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Organisme ayant créé cet échantillon*

Définition :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements sur le cycle de vie de l'échantillon.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon

---

### **Commentaires sur l'intervenant**

Code : *INT.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

### **Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique**

Code : *OPP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique sont un ensemble d'informations sur l'opération de prélèvement qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur la fraction analysée**

Code : *FAN.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

---

### **Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : *CEP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir, l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où ont été effectuées les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons.

---

### **Commentaires sur la méthode**

Code : *MET.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### **Commentaires sur la station de mesure**

Code : *STQ.25.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur la station de mesure, comme les faits marquant de la vie de la station.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Commentaires sur le paramètre**

Code : *PAR.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Commentaires sur le prélèvement d'échantillons**

Code : *PRL.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*



Définition :

Les commentaires sur le prélèvement physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements complémentaires nécessaires à la compréhension des difficultés qui auront été rencontrées lors du prélèvement ou toutes les informations permettant de réaliser l'évaluation des analyses qui sont faites sur ce prélèvement.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : ALQ.17.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : Producteur de données

Définition :

Les commentaires sur le résultat comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur le site de mesure**

Code : STM.11.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur le site de mesure, comme les raisons qui ont amené à sa création.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Commentaires sur le support**

Code : SUP.8.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

## **Conformité de l'acquisition de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : CEP.14.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *Producteur de données*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	<Non utilisé>	<Non utilisé>
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

<Non utilisé> :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code "Conformité de l'acquisition" à 1 et un code "Vraisemblance de la mesure" à 2 (non vraisemblable)

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée « Conforme » quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée « Non conforme » si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.





## **Conformité de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : ALQ.18.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 1  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	<Non utilisé>	<Non utilisé>
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

<Non utilisé> :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code "Conformité de l'acquisition" à 1 et un code "Vraisemblance de la mesure" à 2 (non vraisemblable)

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée « Conforme » quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée « Non conforme » si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.



## Contact du réseau de mesure

Code : *RSX.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*

Définition :

Le contact du réseau de mesure est l'organisme susceptible de fournir le plus d'informations sur le réseau, avec l'accord du maître d'ouvrage.

Le champ est libre et précise au minimum le nom de l'organisme, la direction, le nom de la ville et si possible le numéro de téléphone du standard.

---

## Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure

Code : *STQ.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
Précision absolue : *Le mètre*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Unité de mesure : *Le mètre*  
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*  
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*  
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée X de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à +833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

## Coordonnée X du site de mesure

Code : *STM.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*  
Unité de mesure : *Le mètre*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
Précision absolue : *Le mètre*



Type de précision absolue : *Maximale*  
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*  
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*  
Nombre décimal : *Oui*

**Définition :**

La coordonnée X du site de mesure est la coordonnée X dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion du cours d'eau, la coordonnée X du site de mesure est celle de sa limite la plus en aval.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

## **Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure**

**Code :** *STQ.12.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

**Caractéristiques :**

Format : *Numérique*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
Précision absolue : *Le mètre*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *- 10 000 000*  
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *10 000 000*  
Valeurs négatives : *Oui*  
Unité de mesure : *Le mètre*

**Définition :**

La coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée Y de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée



## Coordonnée Y du site de mesure

<u>Code</u> :	STM.9.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	SITE DE MESURE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique
Unité de mesure :	Le mètre
Responsable :	Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure
Précision absolue :	Le mètre
Type de précision absolue :	Maximale
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	- 10 000 000
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	10 000 000
Valeurs négatives :	Oui

### Définition :

La coordonnée Y du site de mesure est la coordonnée Y dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les autres sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion de cours d'eau, la coordonnée Y du site de mesure est celle de sa limite la plus en aval.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

## Date d'arrêt d'activité de la station de mesure

<u>Code</u> :	STQ.23.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Date
Responsable :	Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure
Précision absolue :	Le jour
Type de précision absolue :	Maximale

### Définition :

La date d'arrêt d'activité de la station de mesure est la date à laquelle cessent les opérations de prélèvement sur la station de mesure qui ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le réseau hydrographique ; ou bien la date à laquelle le ou les organismes producteurs de données sur la station cessent d'effectuer des prélèvements pour diverses raisons : financières ou autre.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec la fin de l'année calendaire.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.



### **Date de création de l'intervenant**

Code : *INT.5.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

#### Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de la fraction analysée**

Code : *FAN.5.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

#### Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de la méthode**

Code : *MET.5.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

#### Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---



### **Date de création de la station de mesure**

Code : STQ.22.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

#### Définition :

La date de création de la station de mesure est la date à laquelle est mise en place la station de mesure.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec le début de l'année calendaire.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Date de création du paramètre**

Code : PAR.5.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

#### Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création du support**

Code : SUP.5.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

#### Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---



## **Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

<u>Code</u> :	<i>ALQ.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

### Définition :

La date de l'analyse physico-chimique est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Date de la constitution de l'échantillon**

<u>Code</u> :	<i>EPM.3.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

### Définition :

Date fournie au jour près à laquelle a été constitué l'échantillon d'eau physico-chimique et microbiologique en vue d'analyses.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette date ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a débuté le prélèvement d'eau.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant**

<u>Code</u> :	<i>INT.6.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

### Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.



Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée**

Code : *FAN.6.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysée est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la méthode**

Code : *MET.6.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour du paramètre**

Code : *PAR.6.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.





### **Date de la dernière mise-à-jour du support**

Code : SUP.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique**

Code : OPP.5.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : Producteurs de données  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date, exprimée au jour près, à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de la fin du prélèvement d'échantillons**

Code : PRL.10.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : Organisme chargé du prélèvement  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à la date à laquelle s'achève le prélèvement. La date est fournie au jour près.



Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : CEP.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : Producteur de données  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale  
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons.

---

### **Date de mise à jour du réseau de mesure**

Code : RSX.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de mise à jour du réseau de mesure est la date, au jour près, à laquelle les informations descriptives sur le réseau de mesure ont été actualisées.

---

### **Date de mise en service du site de mesure**

Code : STM.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de mise en service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure a été créé.

---



Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Date de mise hors service du site de mesure**

Code : STM.7.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de mise hors service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure n'a plus été utilisé. Cette date correspond à la date d'arrêt d'activité de la station, ou bien à la date à laquelle le site de mesure ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le tronçon du cours d'eau où se situe la station de mesure.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure**

Code : STQ.24.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure est la date, donnée au jour près, à laquelle a eu lieu la dernière mise-à-jour des informations qui décrivent la station de mesure.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique**

Code : OPP.3.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE  
Caractéristiques :  
Format : Date  
Responsable : Producteurs de données  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale  
Autre caractéristique : Clé primaire



Définition :

La date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date du début du prélèvement d'échantillons**

<u>Code</u> :	<i>PRL.8.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Organisme chargé du prélèvement</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Si le prélèvement physico-chimique s'étend sur une période de temps importante (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), la date du début du prélèvement physico-chimique est la date à laquelle commence le prélèvement. Sinon, pour les prélèvements ponctuels, cet attribut est la date effective du prélèvement. La date est donnée au jour près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Définition du paramètre**

<u>Code</u> :	<i>PAR.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PARAMETRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Texte</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Définition du réseau de mesure**

<u>Code</u> :	<i>RSX.5.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>RESEAU DE MESURE</i>

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La définition du réseau de mesure est un texte libre permettant de définir les principales caractéristiques du réseau de mesure. Il s'agit notamment des objectifs recherchés par le réseau de mesure et les principales informations non décrites par les autres attributs du réseau de mesure.

---

**Département / pays de l'intervenant**

Code : *INT.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

**Description des mesures ponctuelles**

Code : *UTI.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURES PONCTUELLES*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

---

**Difficulté de prélèvement d'échantillons**

Code : *PRL.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement physico-chimique peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (cours d'eau à sec, à l'étiage ou en crue, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement physico-chimique". Si

---



aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : *ALQ.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

### Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Difficultés inconnues	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

#### Difficultés inconnues :

Aucune information n'est disponible sur les difficultés éventuellement rencontrées lors de la réalisation des analyses.

#### Non (Absence de difficultés) :

Le laboratoire n'a rencontré aucune difficulté dans la réalisation des analyses qui auraient pu détériorer voire empêcher la publication des résultats.

#### Oui (Présence de difficultés) :

Le laboratoire a rencontré des difficultés dans la réalisation des analyses qui peuvent détériorer voire empêcher la publication des résultats (flacon qui se casse, qualité douteuse de l'échantillon...).

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, cet attribut peut être utilisé par l'organisme qui effectue l'analyse et qui souhaite renseigner la qualité du résultat de l'analyse en signalant la présence de problèmes pendant l'analyse. En effet, suivant les situations (qualité douteuse de l'échantillon, contamination du laboratoire, etc...) l'organisme qui réalise l'analyse peut rencontrer des difficultés qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur l'analyse physico-chimique".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions de l'analyse sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.



## Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Code : INT.17.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 250  
Responsable : SANDRE

### Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

---

## Durée du réseau de mesure

Code : RSX.6.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 1

### Définition :

La durée du réseau de mesure permet de classer les deux principaux types de réseaux de mesure dans le domaine de l'eau. La liste de valeurs possibles administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Pérenne	Réseau pérenne
2	Temporaire	Réseau temporaire

#### Réseau pérenne :

La durée d'un réseau pérenne n'est pas déterminée.

#### Réseau temporaire :

Les réseaux temporaires ont une durée déterminée (ils correspondent généralement à des réseaux mis en place dans le cadre d'études).

Ces deux types de réseaux répondent à des critères de périodicité et de durée minimale au regard du cycle du phénomène observée.

---

## Finalité de la station

Code : STQ.4.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *70*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

La finalité de la station constitue le but pour lequel la station de mesure a été créée. C'est un champ de 70 caractères qui peut prendre une des valeurs suivantes :

- Référence
- Evaluation,
- Bilan,
- Impact d'un rejet industriel
- Impact d'un rejet domestique
- Impact d'un rejet élevage
- Impact d'un rejet Autre
- Suivi d'aptitude d'un usage AEP
- Suivi d'aptitude d'un usage Aquaculture
- Suivi d'aptitude d'un usage Baignade
- Suivi d'aptitude d'un usage Autre
- autre (à préciser...).

Les finalités d'une station de mesure ne sont pas systématiquement identiques à celles du ou des réseaux de mesure auxquels elle se rattache.

La finalité d'une station peut évoluer dans le temps en intégrant de nouveaux besoins.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

## **Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : *ALQ.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*  
Caractéristiques :  
Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

L'heure de l'analyse physico-chimique est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Heure de la constitution de l'échantillon**

Code : *EPM.4.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*  
Caractéristiques :  
Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*



**Définition :**

Heure fournie à la minute près à laquelle a été constitué l'échantillon physico-chimique en vue d'analyses.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette heure ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a débuté le prélèvement d'eau.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique**

**Code :** *OPP.6.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

**Caractéristiques :**

Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

L'heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Heure de la fin du prélèvement d'échantillons**

**Code :** *PRL.11.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*

**Caractéristiques :**

Format : *Heure*  
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

L'heure de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période de temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à l'heure à laquelle s'achève le prélèvement. L'heure est indiquée à la minute près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.



## **Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : CEP.3.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

### Caractéristiques :

Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

### Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons.

---

## **Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique**

Code : OPP.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

### Caractéristiques :

Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

### Définition :

L'heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## Heure du début du prélèvement d'échantillons

<u>Code</u> :	<i>PRL.9.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Heure</i>
Responsable :	<i>Organisme chargé du prélèvement</i>
Précision absolue :	<i>La minute</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

L'heure du début du prélèvement physico-chimique indique :

- l'heure à laquelle débute le prélèvement s'il s'étend sur une période de temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension),
- ou l'heure effective du prélèvement si celui-ci est ponctuel.

L'heure de prélèvement est indiquée à la minute près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Libellé court du paramètre

<u>Code</u> :	<i>PAR.8.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PARAMETRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

### Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

## Libellé long de la méthode

<u>Code</u> :	<i>MET.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>METHODE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>25</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Il existe pour les paramètres un libellé long sur 25 caractères et un libellé court sur 10 caractères. Pour la méthode, une seule réduction de la longueur a été jugée nécessaire (et possible) à laquelle on a conservé le nom de libellé par souci d'harmonisation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

### **Libellé long du paramètre**

Code : *PAR.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *25*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Libellé national de la station de mesure**

Code : *STQ.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *60*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le libellé national, qui est un champ de 60 caractères, a pour vocation de servir de titre ou de nom à une station de mesure. Elle vient en complément des noms qui existent déjà mais qui n'ont fait l'objet d'aucune normalisation (attribut "Nom de la station de mesure").

Principe de rédaction de la localisation globale :

Nom du cours d'eau (avec l'article) + Emplacement

Tous les noms propres seront en minuscules avec leur initiale en majuscule. Le nom du cours d'eau sera celui au droit de la station. Les emplacements sont constitués de deux parties : une référence avec des mots de liaison.

Les références sont :

- un nom de commune ;
- un nom d'affluent ;
- un nom de bassin versant ;
- ou un nom d'ouvrage ;

et les mots de liaison sont constitués de :

- à ;
- entre ;
- à l'amont ;



- à l'aval ;
- avant/après sa confluence avec ;
- avant/après la confluence de ;
- à l'exutoire ;
- etc.

Exemple :

- La Vilaine à Guipry ;
- La Loire entre Le Puy et Grangent ;
- La Loire à l'amont d'Orléans ;
- La Loire à l'aval de Blois ;
- La Creuse avant sa confluence.

Cet attribut était anciennement nommé "Localisation globale de la station de mesure".

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Lieu-dit où réside l'intervenant**

<u>Code</u> :	<i>INT.12.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

#### Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Localisation précise de la station de mesure**

<u>Code</u> :	<i>STQ.6.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>80</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>

#### Définition :

La localisation fine, qui est un champ de 80 caractères, est destinée à permettre une localisation précise de la station tout en ne détaillant pas les sites de mesure qui sont décrits, le cas échéant, à l'aide des recommandations sur les lieux de prélèvement.

Principe de rédaction de la localisation précise :

Le nombre important de cas de figures ne permet pas d'arrêter des règles précises pour la rédaction de la localisation fine. C'est au gestionnaire de la station d'indiquer au mieux et de façon concise, l'endroit exact où se situe la station en fonction des repères existants sur le terrain. Il peut se servir des noms de route (RN xx; D yy, etc...), des ouvrages présents sur le cours d'eau (pont, barrage, etc...) ou sur les berges (moulins, bâtiments, etc...), ou bien encore de tout repère naturel (chutes, affluents, rochers...).

Exemple :

- Pont de Condat - aval de Limoges ;
- Station de pompage - amont de VICHY ;
- etc...



Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

## **Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : CEP.8.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	15
Responsable :	Producteur de données
Précision relative :	5 chiffres significatifs
Type de précision relative :	Maximale
Unité de mesure :	L'unité du paramètre mesuré
Nombre décimal :	Oui
Valeurs négatives :	Oui

### Définition :

La mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.

---

## **Mnémonique de l'intervenant**

Code : INT.8.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	35
Responsable :	SANDRE

### Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

## **Mnémonique du réseau de mesure**

Code : *RSX.4.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du réseau de mesure est un nom sur 10 caractères qui désigne le réseau de mesure. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.

---

## **Mode d'obtention des coordonnées du site de mesure**

Code : *STM.12.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du site de mesure.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

## **Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure**

Code : *STQ.27.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*



**Définition :**

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

**Nature de la station de mesure**

Code : *STQ.28.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*  
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*  
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

**Définition :**

La nature de la station de mesure permet d'indiquer à l'aide de l'un des codes suivants administrés par le SANDRE si la station de mesure est manuelle ou obligatoire.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Nature de la station inconnue
A	Automatique	Station de mesure Automatique
M	Manuelle	Station de mesure Manuelle

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

**Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant**

Code : *INT.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *35*  
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

**Définition :**

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.





---

### **Nom de l'intervenant**

Code : *INT.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *115*  
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

---

### **Nom de la fraction analysée**

Code : *FAN.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

---

### **Nom de la méthode**

Code : *MET.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---



### **Nom de la station de mesure**

Code : *STQ.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *80*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le nom de la station de mesure est permet de stocker un libellé libre de la station de mesure, généralement celui employé par le producteur local de données. Il est retenu que le libellé national de la station de mesure est géré par l'attribut " Libellé national de la station de mesure " avec des règles de rédaction définies. Le nom de la station de mesure est réservé à gérer les anciens noms ou noms d'usages de la station de mesure.

Exemple : - Station 1 du pont St Martin,...[...] "

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Nom des mesures ponctuelles**

Code : *UTI.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURES PONCTUELLES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*

---

### **Nom du paramètre**

Code : *PAR.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---



## **Nom du réseau de mesure**

<u>Code</u> :	<i>RSX.3.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>RESEAU DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>110</i>
Responsable :	<i>Maître d'ouvrage du réseau de mesure</i>

### Définition :

Le libellé du réseau de mesure est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le réseau de mesure. Les noms des nouveaux réseaux de mesure comportent les informations suivantes sur 110 caractères :

- la nature (quantité ou qualité),
- la géographie (local, régional, national, ou l'aquifère,...)
- le type d'eau : eaux superficielles, souterraines, littorales....

Les abréviations sont à éviter dans le nom du réseau de mesure et seront utilisées uniquement pour le mnémonique du réseau de mesure.

Les informations sur le réseau de mesure relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage du réseau de mesure.

---

## **Nom du support**

<u>Code</u> :	<i>SUP.3.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SUPPORT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>40</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

### Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## **Nom international de l'intervenant**

<u>Code</u> :	<i>INT.19.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>115</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>
Accentué :	<i>Non</i>

### Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

---

### **Nom international de la fraction analysée (Anglais)**

Code : *FAN.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*

---

### **Nom international de la méthode**

Code : *MET.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

Le nom international de la méthode est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour la méthode. Il s'agit généralement du nom anglais de la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### **Nom international du paramètre**

Code : *PAR.13.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

#### Définition :

Le nom international du paramètre est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le paramètre. Il s'agit généralement du nom anglais du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Nom international du support**

Code : *SUP.9.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*



Définition :

Le nom international du support est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le support. Il s'agit généralement du nom anglais du support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

---

### **Numéro d'ordre de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : *ALQ.23.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *4*  
Responsable : *Producteur de données*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro d'ordre de l'analyse est un numéro séquentiel d'analyse par prélèvement.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Objet principal du site de mesure**

Code : *STM.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *80*  
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

L'objet principal du site de mesure décrit, sous forme textuelle, les finalités du site de mesure, qui indiquent par exemple, le ou les supports que l'on peut y prélever :

- eau,
- sédiments,
- invertébrés benthiques...

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Origine du code de l'intervenant**

Code : *INT.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*



Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

**Codification SANDRE :**

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

**Codification SIRET :**

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

---

**Paramètre calculé**

Code : *PAR.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

**Définition :**

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.



Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Elementaire	Paramètre élémentaire
2	Calculé	Paramètre calculé

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres.

---

### **Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale**

Code : *STQ.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Unité de mesure : *Le kilomètre*

Précision absolue : *Le décimètre*

Type de précision absolue : *Maximale*

Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La localisation de la station sur le tronçon hydrographique est obtenue à partir du point kilométrique (pk) qui est l'abscisse curviligne de la station le long d'une entité hydrographique, mesurée sur la base de sa géométrie dans la BD Carthage et exprimée en kilomètres avec la précision du décimètre.

Si une station de mesure est placée sur un tronçon physique d'un cours d'eau commun à plusieurs entités hydrographiques, elle possède alors plusieurs pk (exemple de la Meuse et du Canal de l'Est). Parmi les entités hydrographiques, une seule est désignée comme principale par rapport à laquelle est établi le pk du point caractéristique. Les autres entités hydrographiques sont qualifiées de secondaires et servent de base au calcul aux pk du point caractéristique sur les tronçons des entités secondaires.

L'attribution d'un pk relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

---

### **Premier mois de l'année d'étiage de la station**

Code : *STQ.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Précision absolue : *Le mois*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Le premier mois de l'année d'étiage est le numéro dans l'année civile du premier mois de la période utilisée pour les études statistiques sur les basses eaux.

En effet, en hydrologie, l'étude statistique des minima (comme celle des maxima) s'effectue généralement à partir d'un échantillon comportant une valeur par période de 12 mois. Les limites de cette période doivent être choisies de telle sorte que le minimum s'écarte le plus de ces limites. De cette façon, les valeurs "annuelles" successives sont aussi indépendantes que possible.

Pour l'étude des basses eaux, on utilise habituellement l'année civile comme période de référence. Cette coupure, généralement satisfaisante, ne convient ni aux cours d'eau d'altitude (pour lesquels les basses eaux correspondent aux basses températures) ni à certains cours d'eau de régime pluvial (pour lesquels la reconstitution des réserves en eau du sol peut se prolonger au delà du 1er janvier). Dans ces cas de figure, il est souhaitable de prendre comme premier mois de la période de calcul le mois du débit mensuel maximal moyen.



Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---

### **Profondeur recommandée pour les prélèvements faits sur le site**

<u>Code</u> :	<i>STM.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SITE DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>

#### Définition :

La profondeur recommandée pour le site de prélèvement est la distance perpendiculaire au miroir, à laquelle se situe la zone où il est recommandé d'effectuer le prélèvement dans la mesure du possible. Cette distance est positive, exprimée en mètres avec la précision du centimètre et peut dépasser la dizaine de mètres.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Protocole utilisé**

<u>Code</u> :	<i>UTI.6.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>MESURES PONCTUELLES</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>100</i>

---

### **Recommandations sur le lieu de prélèvement**

<u>Code</u> :	<i>STM.5.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SITE DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Texte</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>

#### Définition :

Les recommandations sur le lieu de prélèvement rassemblent les directives qui définissent le lieu de prélèvement où devra être fait, dans la mesure du possible, l'ensemble des prélèvements.

Si les recommandations ne peuvent être suivies, le préleveur devra indiquer dans les commentaires sur le prélèvement, l'endroit où ce dernier a été effectué.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée



## **Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur**

<u>Code</u> :	<i>ALQ.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>

### Définition :

La référence de l'analyse physico-chimique et biologique chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données à l'analyse à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Référence de l'échantillon chez le producteur**

<u>Code</u> :	<i>EPM.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Organisme ayant créé cet échantillon</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

La référence de l'échantillon chez le producteur est la référence qu'affecte le laboratoire à l'échantillon à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

L'identification complète de l'échantillon est la concaténation de la référence de l'échantillon et du code SIRET de l'organisme ayant créé l'échantillon.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

---

## **Référence du prélèvement d'échantillons**

<u>Code</u> :	<i>PRL.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>6</i>
Responsable :	<i>Organisme chargé du prélèvement</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé alternative-1</i>

### Définition :

La référence du prélèvement physico-chimique et biologique chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données au prélèvement à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie par l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.



---

## Références bibliographiques sur le paramètre

Code : *PAR.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

## Références de la méthode

Code : *MET.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

## Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Code : *ALQ.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *15*

Responsable : *Producteur de données*

Précision relative : *5 chiffres significatifs*

Type de précision relative : *Maximale*

Nombre décimal : *Oui*

Valeurs négatives : *Oui*

Unité de mesure : *L'unité du paramètre mesuré*

Définition :

Le résultat de l'analyse physico-chimique est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.



Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Rue de l'intervenant**

Code : *INT.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Schéma de localisation de la station de mesure**

Code : *STQ.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le schéma de localisation est un plan simplifié de la station qui doit permettre au préleveur d'identifier et de retrouver les différents sites de mesure sur les lieux de la station.

Cette information facultative vient en complément des textes localisant les sites de mesure.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

---

### **Statut de l'intervenant**

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE. Il prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.



Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouvel intervenant.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'intervenant, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'intervenant.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'intervenant existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Dans le cas de l'utilisation du code SIRET, le statut de l'intervenant est toujours 'validé'.

---

### **Statut de la fraction analysée**

<u>Code</u> :	<i>FAN.4.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>FRACTION ANALYSEE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>20</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

#### Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Statut de la méthode**

<u>Code</u> :	<i>MET.4.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>METHODE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>20</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>



**Définition :**

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

## **Statut du paramètre**

Code : *PAR.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

**Définition :**

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---



## **Statut du support**

Code : SUP.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 20  
Responsable : SANDRE

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

## **Superficie du bassin versant réel**

Code : STQ.17.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Caractéristiques :

Format : Numérique  
Responsable : Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure  
Précision absolue : L'hectare  
Type de précision absolue : Maximale  
Précision relative : Trois chiffres significatifs  
Type de précision relative : Maximale  
Unité de mesure : Le kilomètre carré  
Nombre décimal : Oui

Définition :

Le bassin versant réel (ou hydrologique) d'un cours d'eau ou de tout autre entité hydrographique, est l'ensemble du territoire d'où provient l'eau écoulée par ce cours d'eau, qu'elle provienne de nappes souterraines ou d'un écoulement superficiel. Le bassin versant est exprimé pour un cours d'eau à une station donnée, en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

---



## Superficie du bassin versant topographique

<u>Code</u> :	STQ.16.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique
Responsable :	Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure
Précision absolue :	L'hectare
Type de précision absolue :	Maximale
Précision relative :	Trois chiffres significatifs
Type de précision relative :	Maximale
Unité de mesure :	Le kilomètre carré
Nombre décimal :	Oui

### Définition :

Le bassin versant topographique (ou hydrographique) est la superficie (exprimée en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs) de la zone d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac délimitée par la ligne de partage des eaux.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

## Type de projection

<u>Code</u> :	STQ.13.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	2
Responsable :	Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE

### Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la station de mesure. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

#### Liste des projections cartographiques

Code	Mnémonique	Libellé	Equivalence EDIGEO
0	Projection inconnue	Projection inconnue	-
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord	LAMB1
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre	LAMB2
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud	LAMB3
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse	LAMB4
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu	LAMBE
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto	LAMB1C
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto	LAMB2C
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto	LAMB3C
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto	LAMB4C
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30	UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31	UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32	UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30	UTM30W72
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31	UTM31W72

15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32	UTM32W72
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30	UTM30W84
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31	UTM31W84
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32	UTM32W84
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix	MART38UTM20
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani	COMBANI
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21
26	Lambert 93	Lambert 93	LAMB93

**Liste des projections géographiques :**

27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich	NTFG
28	NTFP	NTF Géographique - Paris	NTFP
29	ED50G	ED 50 géographique	WGS72G
30	WGS72G	WGS 72 géographique	WGS84G
31	WGS84G	WGS 84 géographique	ED50G
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique	REUN47GEO
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique	GUAD48GEO
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique	CSG67GEO
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique	MAY050GEO
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique	STPM50GEO

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

**Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

**Code :** ALQ.27.2002-1

**Nom de l'Objet/Lien :** ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

**Caractéristiques :**

Format : Caractère

Longueur : 100

Responsable : Producteur de données

**Définition :**

L'unité de mesure de l'analyse physico-chimique et biologique est le rappel de l'unité de mesure définie pour le paramètre correspondant, ou l'une des unités quand il en existe plusieurs définies au niveau de ce dernier (paramètre microbiologiques...).

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Ville de l'intervenant**

**Code :** INT.13.2002-1

**Nom de l'Objet/Lien :** INTERVENANT





Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *35*  
Responsable : *SANDRE*  
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

## **Vraisemblance de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques**

Code : *CEP.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *Producteur de données*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La vraisemblance du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène...

Vraisemblance non encore arrêtée :



Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.

---

## **Vraisemblance du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique**

Code : ALQ.28.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition :

La vraisemblance du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène...

Vraisemblance non encore arrêtée :

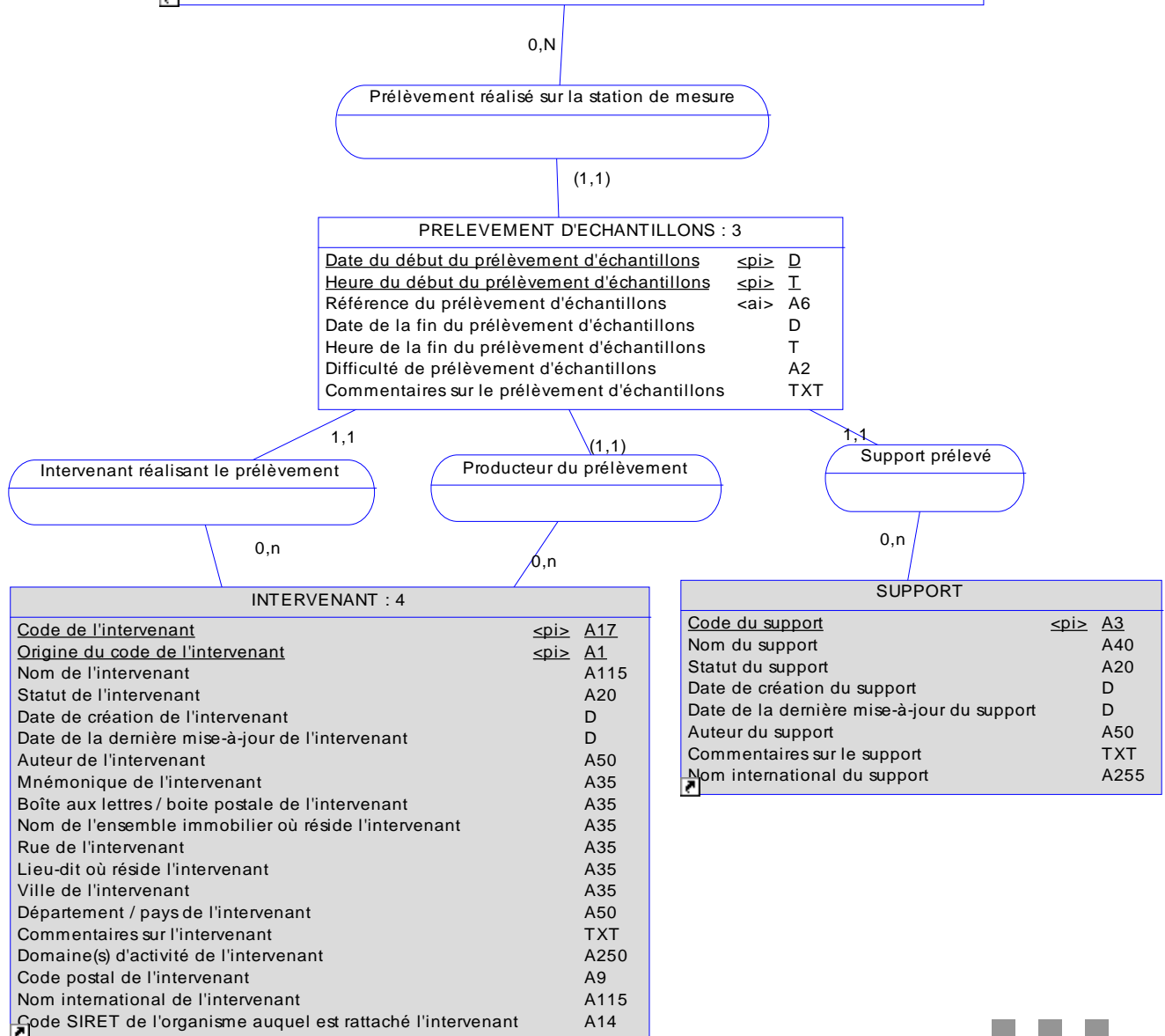
Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

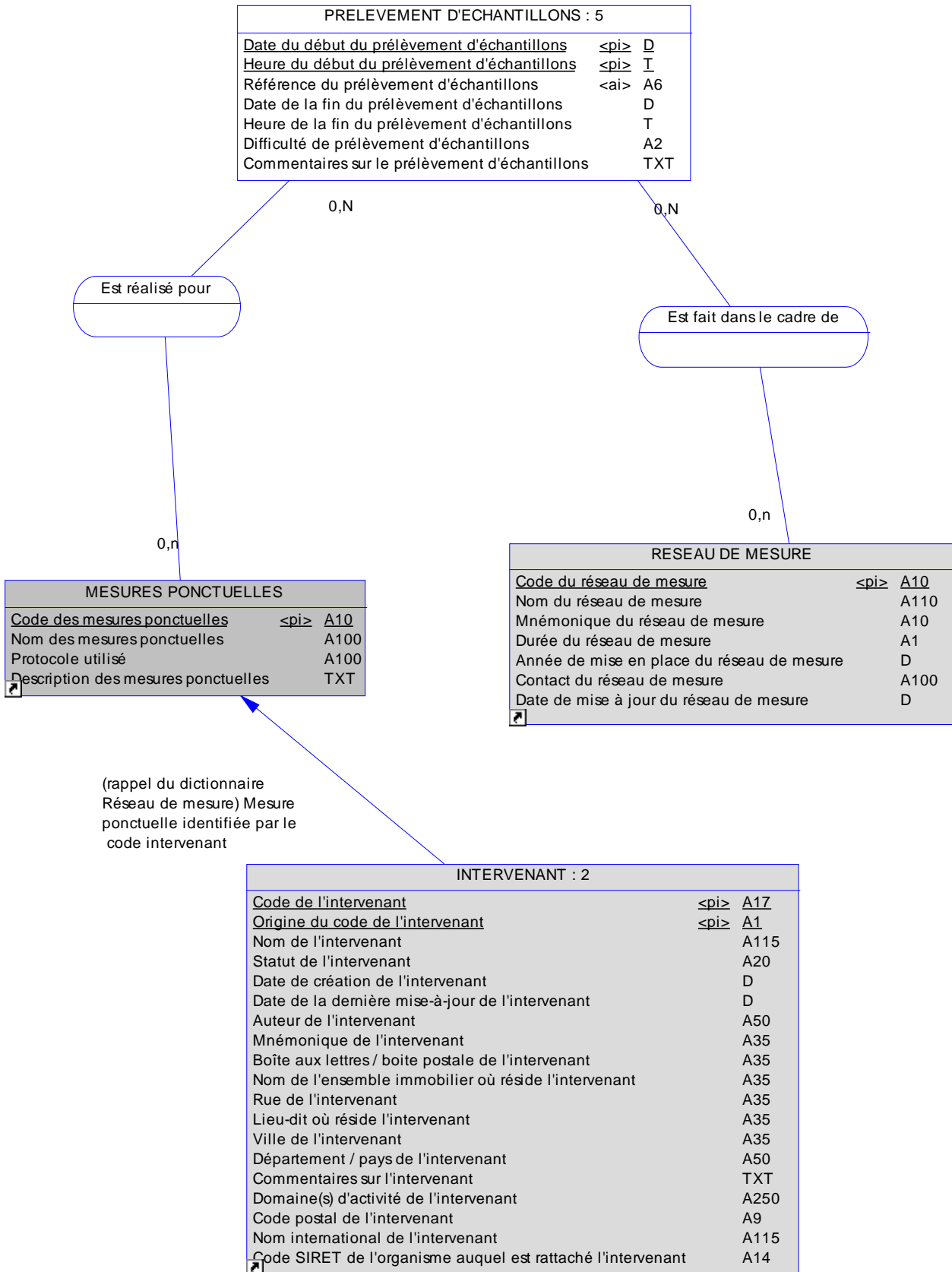


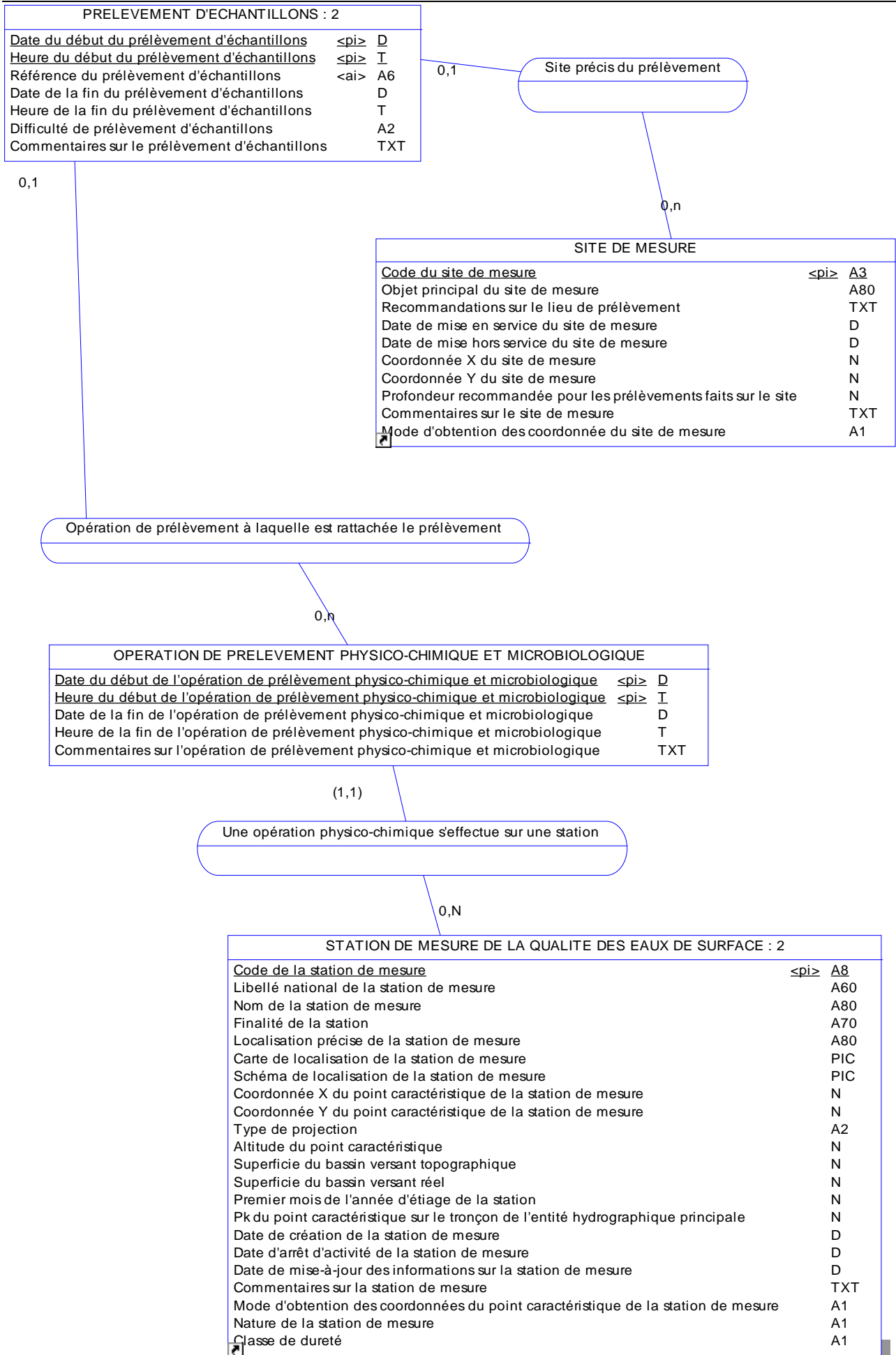
# Schéma conceptuel de données

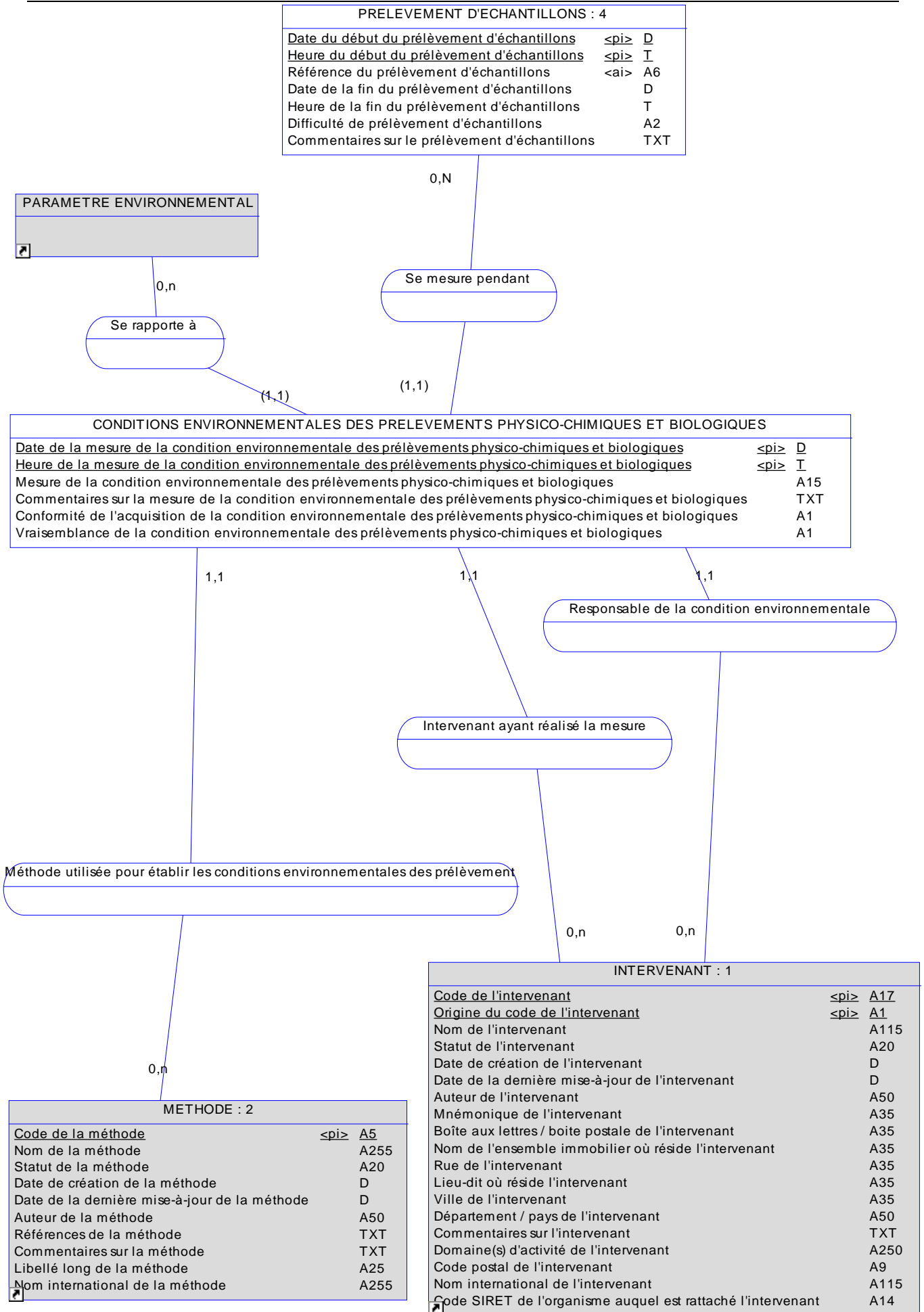
STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE : 1	
<u>Code de la station de mesure</u>	<pi> A8
Libellé national de la station de mesure	A60
Nom de la station de mesure	A80
Finalité de la station	A70
Localisation précise de la station de mesure	A80
Carte de localisation de la station de mesure	PIC
Schéma de localisation de la station de mesure	PIC
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure	N
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure	N
Type de projection	A2
Altitude du point caractéristique	N
Superficie du bassin versant topographique	N
Superficie du bassin versant réel	N
Premier mois de l'année d'étiage de la station	N
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale	N
Date de création de la station de mesure	D
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure	D
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure	D
Commentaires sur la station de mesure	TXT
Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure	A1
Nature de la station de mesure	A1
Classe de dureté	A1

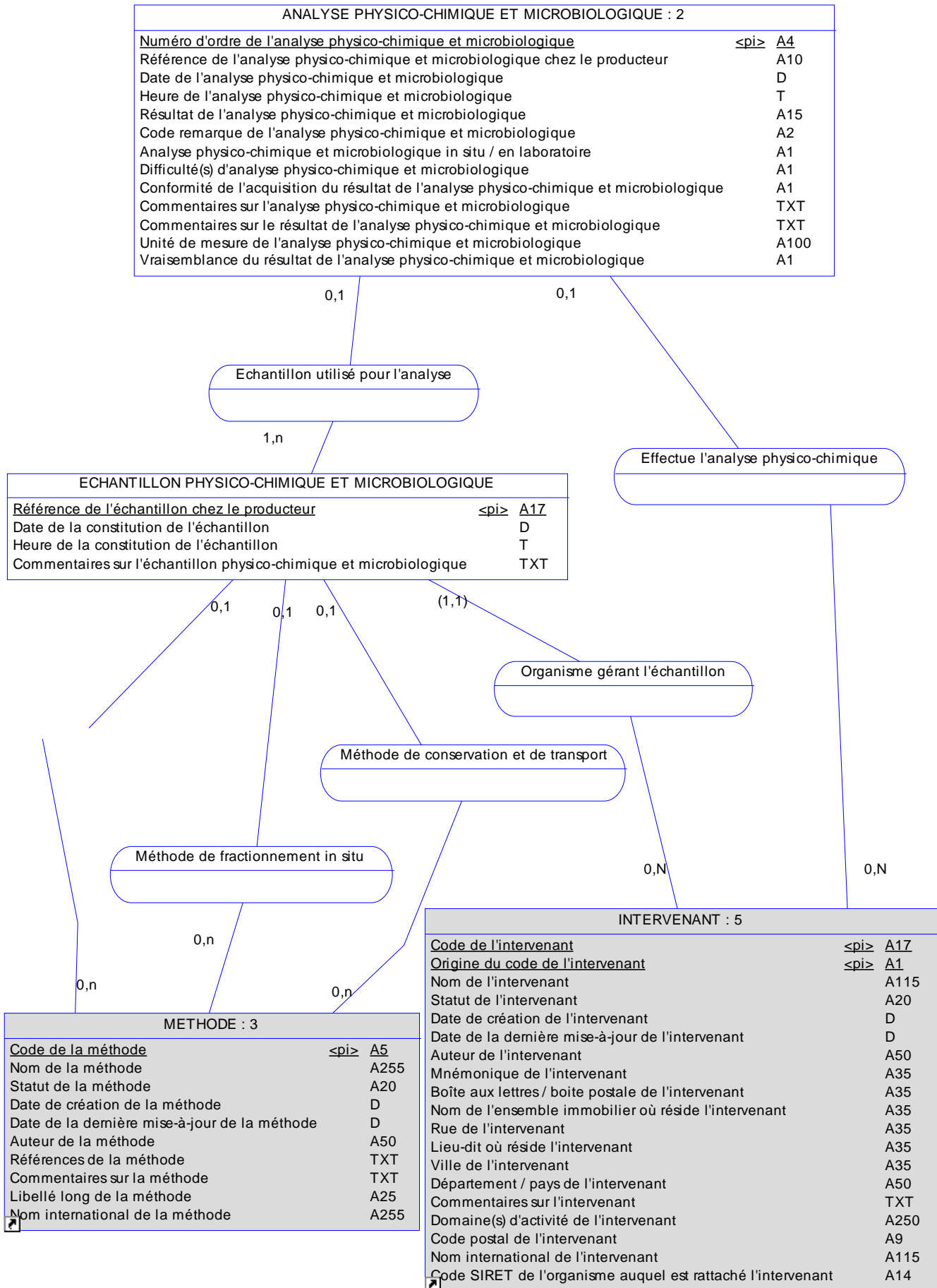














# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>3</b>
A. LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU ET SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU .....	3
B. LE SANDRE .....	3
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....</b>	<b>6</b>
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS.....	6
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS.....	6
B. FORMALISME DES MODÈLES CONCEPTUELS DE DONNÉES.....	11
C. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ .....	13
<b>GESTION DES CODES DE REFERENCE.....</b>	<b>15</b>
<b>DICTIONNAIRE DES ENTITES.....</b>	<b>16</b>
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	16
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES.....	16
ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	17
FRACTION ANALYSEE .....	17
INTERVENANT .....	18
MESURES PONCTUELLES.....	19
METHODE.....	19
OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	20
PARAMETRE.....	20
PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL .....	21
PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS.....	22
RESEAU DE MESURE.....	22
SITE DE MESURE .....	23
STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE .....	23
SUPPORT.....	25
<b>DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS .....</b>	<b>26</b>
ALTITUDE DU POINT CARACTÉRISTIQUE.....	26
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE IN SITU / EN LABORATOIRE .....	26
ANNÉE DE MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE MESURE.....	27
AUTEUR DE L'INTERVENANT .....	27
AUTEUR DE LA FRACTION ANALYSÉE.....	27
AUTEUR DE LA MÉTHODE .....	28
AUTEUR DU PARAMÈTRE .....	28
AUTEUR DU SUPPORT.....	28
BOÎTE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT .....	28
CARTE DE LOCALISATION DE LA STATION DE MESURE .....	29
CLASSE DE DURETÉ .....	29
CODE DE L'INTERVENANT.....	30
CODE DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	31
CODE DE LA MÉTHODE.....	31
CODE DE LA STATION DE MESURE.....	31
CODE DES MESURES PONCTUELLES .....	32
CODE DU PARAMÈTRE .....	32
CODE DU RÉSEAU DE MESURE .....	32
CODE DU SITE DE MESURE.....	33



CODE DU SUPPORT .....	33
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT .....	33
CODE REMARQUE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	34
CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHÉ L'INTERVENANT.....	35
COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	35
COMMENTAIRES SUR L'ÉCHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	36
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT .....	36
COMMENTAIRES SUR L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	36
COMMENTAIRES SUR LA FRACTION ANALYSÉE.....	37
COMMENTAIRES SUR LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES .....	37
COMMENTAIRES SUR LA MÉTHODE .....	37
COMMENTAIRES SUR LA STATION DE MESURE .....	38
COMMENTAIRES SUR LE PARAMÈTRE.....	38
COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS .....	38
COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	39
COMMENTAIRES SUR LE SITE DE MESURE .....	39
COMMENTAIRES SUR LE SUPPORT.....	39
CONFORMITÉ DE L'ACQUISITION DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES .....	40
CONFORMITÉ DE L'ACQUISITION DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	41
CONTACT DU RÉSEAU DE MESURE.....	42
COORDONNÉE X DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE LA STATION DE MESURE .....	42
COORDONNÉE X DU SITE DE MESURE.....	42
COORDONNÉE Y DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE LA STATION DE MESURE .....	43
COORDONNÉE Y DU SITE DE MESURE.....	44
DATE D'ARRÊT D'ACTIVITÉ DE LA STATION DE MESURE .....	44
DATE DE CRÉATION DE L'INTERVENANT.....	45
DATE DE CRÉATION DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	45
DATE DE CRÉATION DE LA MÉTHODE.....	45
DATE DE CRÉATION DE LA STATION DE MESURE.....	46
DATE DE CRÉATION DU PARAMÈTRE .....	46
DATE DE CRÉATION DU SUPPORT .....	46
DATE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	47
DATE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON.....	47
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE L'INTERVENANT .....	47
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	48
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA MÉTHODE .....	48
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU PARAMÈTRE .....	48
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU SUPPORT .....	49
DATE DE LA FIN DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	49
DATE DE LA FIN DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS .....	49
DATE DE LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES .....	50
DATE DE MISE À JOUR DU RÉSEAU DE MESURE.....	50
DATE DE MISE EN SERVICE DU SITE DE MESURE .....	50
DATE DE MISE HORS SERVICE DU SITE DE MESURE .....	51
DATE DE MISE-À-JOUR DES INFORMATIONS SUR LA STATION DE MESURE .....	51
DATE DU DÉBUT DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	51
DATE DU DÉBUT DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS .....	52
DÉFINITION DU PARAMÈTRE .....	52
DÉFINITION DU RÉSEAU DE MESURE .....	52
DÉPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT.....	53
DESCRIPTION DES MESURES PONCTUELLES.....	53
DIFFICULTÉ DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS.....	53
DIFFICULTÉ(S) D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	54
DOMAINE(S) D'ACTIVITÉ DE L'INTERVENANT .....	55
DURÉE DU RÉSEAU DE MESURE.....	55
FINALITÉ DE LA STATION .....	55
HEURE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	56



HEURE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON .....	56
HEURE DE LA FIN DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	57
HEURE DE LA FIN DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS .....	57
HEURE DE LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES.....	58
HEURE DU DÉBUT DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	58
HEURE DU DÉBUT DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS.....	59
LIBELLÉ COURT DU PARAMÈTRE .....	59
LIBELLÉ LONG DE LA MÉTHODE.....	59
LIBELLÉ LONG DU PARAMÈTRE .....	60
LIBELLÉ NATIONAL DE LA STATION DE MESURE .....	60
LIEU-DIT OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT .....	61
LOCALISATION PRÉCISE DE LA STATION DE MESURE .....	61
MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES .....	62
MNÉMONIQUE DE L'INTERVENANT.....	62
MNÉMONIQUE DU RÉSEAU DE MESURE .....	63
MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉE DU SITE DE MESURE .....	63
MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE LA STATION DE MESURE .....	63
NATURE DE LA STATION DE MESURE .....	64
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT .....	64
NOM DE L'INTERVENANT .....	65
NOM DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	65
NOM DE LA MÉTHODE .....	65
NOM DE LA STATION DE MESURE .....	66
NOM DES MESURES PONCTUELLES.....	66
NOM DU PARAMÈTRE .....	66
NOM DU RÉSEAU DE MESURE .....	67
NOM DU SUPPORT .....	67
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT .....	67
NOM INTERNATIONAL DE LA FRACTION ANALYSÉE (ANGLAIS).....	68
NOM INTERNATIONAL DE LA MÉTHODE .....	68
NOM INTERNATIONAL DU PARAMÈTRE .....	68
NOM INTERNATIONAL DU SUPPORT .....	68
NUMÉRO D'ORDRE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	69
OBJET PRINCIPAL DU SITE DE MESURE.....	69
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	69
PARAMÈTRE CALCULÉ .....	70
PK DU POINT CARACTÉRISTIQUE SUR LE TRONÇON DE L'ENTITÉ HYDROGRAPHIQUE PRINCIPALE .....	71
PREMIER MOIS DE L'ANNÉE D'ÉTIAGE DE LA STATION .....	71
PROFONDEUR RECOMMANDÉE POUR LES PRÉLÈVEMENTS FAITS SUR LE SITE.....	72
PROTOCOLE UTILISÉ.....	72
RECOMMANDATIONS SUR LE LIEU DE PRÉLÈVEMENT.....	72
RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE CHEZ LE PRODUCTEUR .....	73
RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE PRODUCTEUR .....	73
RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS .....	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE PARAMÈTRE .....	74
RÉFÉRENCES DE LA MÉTHODE .....	74
RÉSULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	74
RUE DE L'INTERVENANT .....	75
SCHÉMA DE LOCALISATION DE LA STATION DE MESURE.....	75
STATUT DE L'INTERVENANT .....	75
STATUT DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	76
STATUT DE LA MÉTHODE .....	76
STATUT DU PARAMÈTRE .....	77
STATUT DU SUPPORT .....	78
SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT RÉEL.....	78
SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT TOPOGRAPHIQUE.....	79
TYPE DE PROJECTION.....	79
UNITÉ DE MESURE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	80
VILLE DE L'INTERVENANT .....	80



VRAISEMBLANCE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRÉLÈVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES .....	81
VRAISEMBLANCE DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE .....	82
<b>SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES .....</b>	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>89</b>

